Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120910-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER
-Mickaël OFFRET, donnant pouvoir à M. JEAHANNO

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120910 - Création d'un DOJO - Attribution de la Maitrise d'œuvre et plan de financement

1)
A la suite de l'étude de définition réalisée par la SEM Breizh dans le cadre de sa mission d'AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il a été décidé de lancer la consultation relative à la construction d'un DOJO jouxtant la Halle des Sports.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé :
- Sur le profil acheteur centraledesmarchés.com– publication le 09 aout 2025,
- Sur le JAL Ouest France (56) : publication le 09 aout 2025.

A la date limite de réception des offres fixée au lundi 29 septembre 2025 à 12h00, il a été constaté :
- 45 entreprises ont retiré le DCE,
- 9 offres ont été déposées dans les délais

Le vendredi 21 novembre 2025, la CAO a auditionné les 3 candidats ayant obtenu la meilleure note dans le rapport d'analyse des offres réalisée par la Sem Breizh.

Ce rapport a également été présenté, le mardi 02 décembre, à la Commission Sports.

Il est donc proposé de retenir le Cabinet Leborgne et associé en raison de :
- la qualité de ses références,
- une meilleure prise en compte des besoins du DOJO et de la mutualisation des équipements avec la Halle de Sports ; une vision d'ensemble du fonctionnement du site montrant une forte anticipation des besoins variés selon les types d'utilisateurs (associatif et scolaire) tout en respectant les exigences propres à un dojo.
- l'opportunité de créer une entrée sportive unique à la Halle de Sport et au DOJO.

2)
Sur cette base, il convient d'arrêter le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120910-DE

Dépenses		Ressources		
Besoins	€ HT	Financements	€	%
AMO - SEM Breizh	105 374,50	Etat DETR / DSIL - 1.2.1. Construction neuve / équipement sportifs) - maxi 211 500 € (450 000x 47%)	211 500,00	18,70%
Moe – Didier Leborgne et Associés	84 690,00	Région - Bien vivre en Bretagne OU Equipements sportifs	226 212,90	20,00%
Travaux - construction d'un DOJO	941 000,00	CD56 (en attente des critères du PST 2026)	0,00	0,00%
		ANS / Fédération de JUDO / Projet Plan Tapis sur l'équipement intérieur (tatami, ..) (50 000 € estimé * 20%)	10 000,00	0,88%
		ANS via instruction DRAJES Bretagne	226 212,90	20,00%
		Ville de Locminé	457 138,70	40,42%
Total	1 131 064,50	**Total**	1 131 064,50	

LE CONSEIL,

- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération des 11 octobre 2022 et 19 décembre 2023 attribuant à la SEM BREIZH une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) liée à la définition d'un programme d'équipements sportifs et de modernisation des équipements actuels,
- CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par la SEM Breizh à la suite du lancement d'une consultation pour une mission de MO (Maitrise d'œuvre) pour la création d'un DOJO,
- CONSIDERANT la réunion de la CAO du 21 novembre 2025 lors de laquelle les 3 candidats les mieux notés dans le rapport d'analyse des offres de la Sem Breizh ont été auditionnés,
- CONSIDERANT l'avis de la Commission Sports du mardi 02 décembre 2025.
- CONSIDERANT la nécessité de solliciter dès à présent les partenaires financiers pour arrêter un plan de financement prévisionnel,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. SUPER, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE le marché de maitrise d'œuvre pour la création d'un DOJO au groupement mené par le cabinet DIDIER LEBORGNE ET ASSOCIÉS (44 – LA chapelle sur Erdre) dans les conditions suivantes :

- base estimée des travaux : 941 000.00 €HT
- taux : 9.00 %
- montant des honoraires : 84 690.00 €HT (101 628 €TTC)

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)